

NON au don d'organes sans consentement explicite !

Le silence n'équivaut pas à un consentement !
Signez maintenant !



Concernant le don d'organes, le Conseil fédéral et le Parlement veulent introduire le consentement présumé dans la loi. De cette façon, toute personne qui ne s'est pas opposée au don d'organes de son vivant deviendra automatiquement un donneur d'organes. Il faut empêcher cela !

Voici les raisons qui justifient ce référendum :

- Le consentement présumé ne doit pas être introduit en contournant le peuple !
- Le droit à l'intégrité du corps ne devrait pas être explicitement exigé !

- NON à la pression sur les proches !
- NON à l'exploitation des personnes socialement précarisées !
- NON au prélèvement d'organes sans consentement éclairé !

Comité référendaire indépendant et interpartis « NON au don d'organes sans consentement explicite »

Dr. theol. **Ruth Baumann-Hölzle**, Fondation Dialog Ethik, Zürich; Prof. Dr. phil. **Andreas Brenner**, séminaire philosophique, université de Bâle; **Monica Cecchin**, infirmière en soins intensifs, Berne; **Susanne Clauss**, sage-femme BSc, infirmière, Bienne, porte-parole du comité; **Josef Dittli**, conseiller aux États PLR, Uri; Dr. med. **Alex Frei**, Winterthur, porte-parole du comité; Dr. theol. **Roland Graf**, curé, membre de la commission de bioéthique de la conférence suisse des évêques; **David Gysel**, théologien, journaliste, Niederbüren SG; Dr. iur., Dr. h.c. rer. publ. **Gret Haller**, publiciste, Zurich; Lic. iur. et theol. **Niklaus Herzog**, ancien secrétaire de la commission d'éthique du canton de Zurich; **Verena Herzog**, conseillère nationale UDC, Thurgovie; Prof. Dr. theol. lic. phil. **Peter G. Kirchschräger**, Professeur titulaire d'éthique théologique et directeur de l'Institut d'éthique sociale ISE, Université Lucerne; Prof. Dr. iur. **Franziska Sprecher**, institut de Droit public, université de Berne; **Marianne Streiff**, conseillère nationale, parti évangélique PEV; Prof. Dr. iur. **Christoph Zenger**, centre pour le Droit de la santé et le management dans le système de santé, université de Berne;

Feuilles de signatures et informations : www.evppev.ch/organspende

Important : seules les signatures de personnes habitant la même commune politique doivent figurer sur une même feuille de signatures !

Référendum contre la modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)

publiée dans la Feuille fédérale le 12 octobre 2021

Expiration du délai référendaire: 20 janvier 2022

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton : _____ N° postal : _____ Commune politique : _____

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms	Date de naissance (jour / mois / année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Important : Merci de renvoyer la liste complètement ou partiellement remplie dès que possible, mais au plus tard le 3 janvier 2022, au PEV Suisse, Nägeligasse 9, Postfach, 3001 Berne

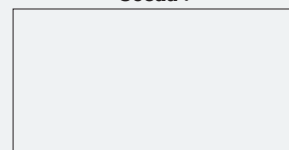
Cette partie doit être remplie par le fonctionnaire responsable.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Sceau :

Lieu : _____ Signature manuscrite : _____

Date : _____ Fonction officielle : _____



Je commande _____ feuilles de signatures

Nom / Prénom : _____

Rue / N° : _____

N° postal / commune : _____

Courriel : _____

Veillez l'envoyer au plus tard le 3 janvier 2022 à :

PEV Suisse, Nägeligasse 9,
Postfach, 3001 Berne

